

Numéro 7 Avril 2026

ISSN 2960-1606

RAVSE

Revue d'Analyse des Vulnérabilités
Socio-Environnementales



Revue de Géographie du
LAVSE

<https://revue.lavse.org/>

PUBLIÉ PAR LE DÉPARTEMENT DE GÉOGRAPHIE DE L'UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA

RAVSE

Revue de Géographie du Laboratoire d'Analyse des Vulnérabilités Socio-Environnementales, publiée par le Département de Géographie de l'Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire

INDEXATION

Scientific Journal Impact Factor (SJIF)

<https://sjifactor.com/passport.php?id=23819>

Impact Factor : 6,87 (2026)

ADMINISTRATION DE LA REVUE

Directeur

Joseph P. ASSI-KAUDJHIS, Professeur Titulaire à l'Université Alassane OUATTARA (UAO)

Secrétariat de rédaction

- **Konan KOUASSI**, Professeur Titulaire à l'UAO
- **Narcisse Bonaventure ASSI-KAUDJHIS**, Professeur Titulaire à l'UAO

Secrétariat administratif et technique

- **Konan KOUASSI**, Professeur Titulaire à l'UAO
- **Guy Roger Yoboué KOFFI**, Maître-Assistant à l'UAO
- **Edouard Zadi ZOGBO**, Maître-Assistant à l'UAO
- **Pierre Anvo AYEMOU**, Maître-Assistant à l'UAO
- **Senguen KOUAKOU**, Assistant, Informaticien, à l'UAO
- **Adeline Olga BRISSY**, Maître-Assistant à l'UAO
- **Enoc One GUEDE**, Maître-Assistant à l'UAO

Comité scientifique

- **DJAKO Arsène**, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
- **ASSI-KAUDJHIS Narcisse Bonaventure**, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
- **SOKEMAWU Koudzo**, Professeur Titulaire, Université de Lomé (Togo)
- **GIBIGAYE Moussa**, Professeur Titulaire, Université Abomey-Calavi (Bénin)
- **GUEDEGBE Odile DOSSOU**, Professeur Titulaire, Université Abomey-Calavi

(Bénin)

- **HECTHELI** Follygan, Professeur Titulaire, Université de Lomé (Togo)
- **KADOUZA** Padabô, Professeur Titulaire, Université de Kara (Togo)
- **BLE Celestin**, Directeur de Recherches, CRO (Côte d'Ivoire)
- **ASSA** Rebecca Rachel A., Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)
- **BOUPKESSI** Tchaa, Professeur Titulaire, Université de Lomé (Togo)
- **MÉDIEBOU** Chindji, Maître de Conférences Université de Yaoundé (Caméroun)
- **FANGNON** Bernard, Professeur Titulaire, Université Abomey-Calavi (Bénin)
- **YABI** Ibouraima, Professeur Titulaire, Université Abomey-Calavi (Bénin)
- **ABOUDOU** Ramanou Y. M. A., Professeur Titulaire, Université de Parakou (Bénin)
- **KOUMI** Rachelle, Maître de Recherches, CRO (Côte d'Ivoire)
- **BARIMA** Yao Sabas, Professeur Titulaire, Université Jean Lorougnon Guédé (Côte d'Ivoire)
- **CHEIKH** Samba Wade, Professeur Titulaire, Université Gaston Berger (Sénégal)
- **PAPA** Sakho, Maître de Conférences, Cheikh Anta Diop (Sénégal)
- **ADJAKPA** Tchékpo Théodore, Maître de Conférences, Université Abomey-Calavi (Bénin)

EDITORIAL

L'analyse de la vulnérabilité vise à comprendre les conditions et les expressions d'exposition néfaste aux catastrophes naturelles et aux crises dans le but de réduire leurs conséquences sur les populations, les territoires et les activités. La nécessité d'une approche géographique s'impose comme une réponse à la complexité de l'objet d'étude que constitue la vulnérabilité. La création de RAVSE résulte de l'engagement scientifique du Laboratoire d'Analyse des Vulnérabilités Socio-environnementales logé à l'Université Alassane Ouattara à contribuer à la diffusion des savoirs scientifiques. RAVSE est une revue spécialisée de Géographie dont l'objectif est de contribuer à éclairer la complexité des facteurs de vulnérabilités socio-environnementales et les stratégies de résiliences mises en place par les sociétés dans un contexte de développement durable. Elle maintient sa ferme volonté de réunir les contributions venant d'horizon divers qui donnent à la vulnérabilité socio-environnementale son épaisseur géographique. Ce support de publication scientifique vient donc renforcer la visibilité des résultats des travaux de recherche menés sur les vulnérabilités socio-environnementales en géographie et les sciences connexes. RAVSE est au service des enseignants-chercheurs, chercheurs et étudiants qui s'intéressent à l'analyse des vulnérabilités socio-environnementales. A cet effet, RAVSE accueillera toutes les contributions sur les thématiques liées aux facteurs de vulnérabilités socio-environnementales et les stratégies de résiliences.

Secrétariat de rédaction

COMITE DE LECTURE

- **ASSI-KAUDJHIS** Narcisse Bonaventure, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
- **SOKEMAWU** Koudzo, Professeur Titulaire, Université de Lomé (Togo)
- **GIBIGAYE** Moussa, Professeur Titulaire, Université Abomey-Calavi (Bénin)
- **GUEDEGBE** Odile DOSSOU, Professeur Titulaire, Université Abomey-Calavi (Bénin)
- **HECTHELI** Follygan, Professeur Titulaire, Université de Lomé (Togo)
- **KOUAME** Déhedé Paul, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
- **MAFOU** Kouassi Combo, Maître de Conférences, Université Jean Lorougnon Guédé (Côte d'Ivoire)
- **N'GUESSAN** Kouassi Guillaume, Maître de Conférences, Université Jean Lorougnon Guédé (Côte d'Ivoire)
- **KOFFI** Yéboué Stéphane Koissy, Maître de Conférences, Université Péleforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire)

- **DJAH** Armand Josué, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
- **KOUASSI** Kouamé Sylvestre, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
- **ADJAKPA** Tchékpo Théodore, Professeur Titulaire, Université Abomey-Calavi (Bénin)

AVIS AUX AUTEURS

La Revue d'Analyse des Vulnérabilités Socio-Environnementales (RAVSE), Revue de Géographie du LAVSE (Laboratoire d'Analyse des Vulnérabilités Socio-Environnementale) diffuse de travaux originaux de géographie qui relèvent du domaine des «Sciences de l'homme et de la société». Elle publie des articles originaux, rédigés en français, non publiés auparavant et non soumis pour publication dans une autre revue. Les normes qui suivent sont conformes à celles adoptées par le Comité Technique Spécialisé(CTS) de Lettres et sciences humaines / CAMES (cf. dispositions de la 38e session des consultations des CCI, tenue à Bamako du 11 au 20 juillet 2016).

1- Manuscrit

Les textes à soumettre devront respecter les conditions de formes suivantes :

- le texte doit être transmis au format document doc (word 97-2003);
- il devra comprendre un maximum de 60.000 signes (espaces compris), interligne 1,5, police de caractères Times New Roman 12 ;
- insérer la pagination et ne pas insérer d'information autre que le numéro de page dans le pied de page ;
- les figures et les tableaux doivent être intégrés au texte et présentés avec des marges d'au moins six centimètres à droite et à gauche. Les caractères dans ces figures et tableaux doivent aussi être en Times 12. Les titres des illustrations (carte, tableaux, figures, photographies) doivent être mentionnés ;
- Le comité de rédaction demande aux auteurs de préciser sur la première page :
 - Le titre du texte,
 - Pour chaque auteur, une notice comprenant :
 - les nom et prénoms,
 - le grade
 - le rattachement institutionnel,
 - l'adresse électronique,
 - Un résumé en un seul paragraphe de 1000 signes (espaces compris) maximum, qui devra être différent du premier paragraphe du texte. Il doit notamment énoncer l'objectif poursuivi par l'auteur.
 - Proposer six mots clés.
 - Proposer le texte lui-même.

NB : le résumé doit être traduit en anglais ainsi que les mots clés.

Le manuscrit doit respecter la structuration suivante : Introduction, Méthodologie, Résultats (analyse des Résultats), Discussion, Conclusion, Références bibliographiques (s'il s'agit d'une recherche expérimentale ou empirique).

Les notes infrapaginales, si elles existent, doivent être numérotées en chiffres arabes, rédigées en taille 10 (Times New Roman). Réduire au maximum le nombre de notes infrapaginales. Ecrire les noms scientifiques et les mots empruntés à

d'autres langues que celle de l'article en italique (*Solanum lycopersicum*).

Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres (exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2. ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.). Les titres des sections du texte doivent être numérotés de la façon suivante :

1. Premier niveau, premier titre (Times 12 gras)

1.1. Deuxième niveau (Times 12 gras italique)

1.2.1. Troisième niveau (Times 12 italique sans le gras)

Les illustrations

Les tableaux, les cartes, les figures, les graphiques, les schémas et les photos doivent être numérotés (numérotation continue) en chiffres arabes selon l'ordre de leur apparition dans le texte. Ils doivent comporter un titre concis, placé au-dessus de l'élément d'illustration (centré). La source (centrée) est indiquée au-dessous de l'élément d'illustration (Taille 10). Ces éléments d'illustration doivent être : **i.** annoncés, **ii.** Insérés, **iii.** Commentés dans le corps du texte.

La présentation des illustrations : figures, cartes, graphiques, etc. doit respecter le miroir de la revue. Ces documents doivent porter la mention de la source, de l'année et de l'échelle (pour les cartes).

2- Notes et références

2.1. Les passages cités sont présentés entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépasse trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.

2.2. Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, ainsi qu'il suit :

- Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms et Nom de l'auteur, année de publication, pages citées (T. K. YEBOUE, 2017, p. 18);
- Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms et Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées).

Exemples:

En effet, l'objectif poursuivi par K. Kouassi (2012, p. 35), est «une meilleure appréhension des enjeux de la problématique de l'insalubrité dans l'espace urbain en général et à Adjamé (...)»

2.3. Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en continue et présentées en bas de page.

2.4. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : Nom et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Titre, Lieu de publication, Editeur, pages (p.) **pour les articles et les chapitres d'ouvrage.**

Le titre d'un article est présenté entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Editeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition

(ex: 2^{nde} éd.).

2.5. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Par exemple:

Références bibliographiques

AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, L'Harmattan, Paris, 345 p.

BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation*, PUF, Paris, 368 p.

DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, «Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre», *Diogène*, 202, p. 145-151.

DIAKITE Sidiki, 1985, *Violence technologique et développement. La question africaine du développement*, L'Harmattan, Paris, 153p.

LAVIGNE DELVILLE Philippe, 1991, Migration et structuration associative : enjeux dans la moyenne vallée. In : *La vallée du fleuve Sénégal : évaluations et perspectives d'une décennie d'aménagements*, Karthala, Paris, p. 117-139.

SEIGNEBOS Christian, 2006, Perception du développement par les experts et les paysans au nord du Cameroun. In : *Environnement et mobilités géographiques*, Actes du séminaire, PRODIG, Paris, p. 11-25.

SOKEMAWU Koudzo, 2012, « Le marché aux fétiches : un lieu touristique au cœur de la ville de Lomé au Togo », In : *Journal de la Recherche Scientifique de l'Université de Lomé*, Série « Lettre et sciences humaines », Série B, Volume 14, Numéro 2, Université de Lomé, Lomé, p. 11-25.

Pour les travaux en ligne ajouter l'adresse électronique (URL).

3. Nota bene

3.1. Le non-respect des normes éditoriales entraîne le rejet d'un projet d'article.

3.2. Tous les prénoms des auteurs doivent être entièrement écrits dans la bibliographie.

3.3. Pagination des articles et chapitres d'ouvrage, écrire p. 2-45, par exemple et non pp. 2-45.

3.4. En cas de co-publication, citer tous les co-auteurs.

3.5. Eviter de faire des retraits au moment de débiter les paragraphes, observer plutôt un espace.

3.6. Plan: Introduction (Problématique, Hypothèse), Méthodologie (Approche), Résultats (analyse des résultats), Discussion, Conclusion, Références Bibliographiques

Résumé: dans le résumé, l'auteur fera apparaître le contexte, l'objectif, faire une esquisse de la méthode et des résultats obtenus. Traduire le résumé en Anglais (**y compris le titre de l'article**)

Introduction: doit présenter le contexte, la situation problématique, le problème, les questions de recherche, les objectifs de recherche et si possible les hypothèses.

Outils et méthodes: (Méthodologie/Approche), l'auteur expose uniquement ce qui est outils et méthodes

Résultats: l'auteur expose ses résultats, qui sont issus de la méthodologie annoncée dans **Outils et méthodes** (pas les résultats d'autres chercheurs). L'Analyse des résultats traduit l'explication de la relation entre les différentes variables objet de l'article; le point "R" présente le résultat issu de l'élaboration (traitement) de l'information sur les variables.

Discussion: la discussion est placée avant la conclusion ; la conclusion devra alors être courte. Dans cette discussion, confronter les résultats de votre étude avec ceux des travaux antérieurs, pour dégager différences et similitudes, dans le sens d'une validation scientifique de vos résultats. La discussion est le lieu où le contributeur dit ce qu'il pense des résultats obtenus, il discute les résultats ; c'est une partie importante qui peut occuper jusqu'à plus deux pages.

Le Rédacteur en chef

Sommaire

Yao Dieudonné KOUASSI <i>Risques climatiques et stratégies d'adaptation des bas-fonds rizicoles de la sous-préfecture de Sinfra (Côte d'Ivoire)</i>	12
Kouakou Alain François KOUASSI, Kouadio Christophe N'DA, KANGA Kouakou Hermann Michel, Agoh Pauline DIBI-ANOH <i>Variabilité climatique et prévalence du paludisme à Zoé Bruno dans la commune de Koumassi, Abidjan, Côte d'Ivoire</i>	29
Ibra FAYE, El Hadji Balla DIEYE, Djiby YADE, François Ngor SENE, Ousmane SOW <i>Vulnérabilité des systèmes agro-littoraux des Niayes du Sénégal face aux dynamiques côtières et aux mutations socio-économiques</i>	45
Monsia Pascal SAHI, Lacina Adama FOFANA, FOFANA Alassane Salif <i>Gestion du foncier et développements local dans le département de Korhogo (nord de la Côte d'Ivoire)</i>	77
DRO Aïda Julienne Perpétue, DINDJI Médé Roger <i>La nouvelle décharge de Kossihouen (Abidjan, Côte d'Ivoire) : entre performance technique et inquiétudes sociales</i>	92
SOUMAHORO Saï Pou, KOUADIO N'dri Yann Cedric, BEDA Abaze Henri Joël <i>Fluctuation climatique et évolution de la prévalence du paludisme dans le district sanitaire de Yopougon ouest Songon (Abidjan Ouest)</i>	111
YE SATA <i>Résilience alimentaire et savoirs écologiques locaux dans les systèmes halieutiques côtiers : le rôle des acteurs informels à San Pedro (Côte d'Ivoire)</i>	130
Kokouvi Azoko KOKOU, Kodjo ODAH <i>Apport des systèmes d'information géographique à la sécurisation foncière dans la commune d'Agoè-nyivé 2 (préfecture d'Agoé-nyivé au Togo)</i>	141
Mepongo Fouda Pierre Francis <i>Les tueurs silencieux de l'environnement naturel dans la région de l'Est Cameroun : Enjeux et analyse des pratiques de la cacaoculture et du « sillage sauvage » de bois</i>	162

Bouréïma TOURE, Sékouba COULIBALY <i>Vulnérabilités socio-environnementales dans la commune rurale de Sanankoroba au Mali</i>	178
Djiby YADE, Tidiane SANE, Ibra FAYE, François Ngor SENE, Babacar NDAO <i>Dynamique spatio-temporelle du trait de côte dans la commune de Palmarin (Sénégal) entre 1973 et 2026 : analyse par l'outil Digital Shoreline Analysis System (DSAS 5.1)</i>	196
Baba DIARRA, Cheikh Tidiane WADE <i>Influence de la variabilité climatique sur la phénologie des arbres fruitiers dans les vergers de l'arrondissement de Djirédji en Moyenne Casamance dans le Sud du Sénégal</i>	221
KOUAKOU Adjoua Sylvie <i>Stratégie de résilience des populations dans les périphériques de Bouaké face à la recrudescence de la violence criminelle</i>	237
Jean-Aimée Assué YAO, Faustin GUEI, Bonaventure Kouadio ISSA <i>Implications socio-économiques des activités de réparation auto-moto dans la ville de Korhogo (nord de la Côte d'Ivoire)</i>	255
SERI-YAPI Zohonon Sylvie Céline <i>Analyse de la situation de propriété foncière des productrices de vivriers dans la localité de Kouamékro (sous-préfecture d'Ogoudou, Sud de la Côte d'Ivoire)</i>	272
Moussa dit Martin TESSOUGUE, Yousseuf CISSE, Mamadi KABA DIAKITE <i>Un site géotouristique des monts mandingues : arche de Kamandjan, description et valorisation touristique</i>	290
MABALE Reine, HOUSSEINI Vincent GONNE Bernard <i>Accès des femmes au foncier agricole et développement socioéconomique dans le terroir de Djidoma-Kaélé (Extrême-Nord Cameroun)</i>	321
AKPO Essénam Marie-Melchior, BALOUBI Makodjami David <i>Caractérisation de l'étalement urbain dans la commune d'Abomey-Calavi au Bénin</i>	338
Abdou Kadry MANÉ, Ibrahima DIOMBATY, Ibrahima Ba <i>Dynamiques transfrontalières et urbanisation des espaces ruraux sénégalais : le cas des villages-frontières de Keur Ayib et de Séléty</i>	357

LES TUEURS SILENCIEUX DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL DANS LA REGION DE L'EST CAMEROUN : ENJEUX ET ANALYSE DES PRATIQUES DE LA CACAOCULTURE ET DU « SILLAGE SAUVAGE » DE BOIS

Mepongo Fouda Pierre Francis, Chargé de Cours,
Université de Bertoua, Cameroun.

Email : fmepongopierre@gmail.com

(Reçu le 25 janvier 2026; Révisé le 22 février 2026 ; Accepté le 24 mars 2026)

Résumé

Au Cameroun, la culture de Cacao et le « sillage sauvage » de bois, occupent une place de choix dans la rentrée de devises, et comme source principale de revenus directs des populations rurales. Le cacao en particulier est la principale composante d'une vaste industrie qui a de profondes répercussions à l'échelle nationale et même mondiale. Si plusieurs personnes aiment le chocolat pour son goût, le cacao a un côté moins sucré qui pose de sérieux problèmes à l'environnement naturel. Ces dix dernières années, la filière cacao et le phénomène de « sillage sauvage » de bois connaissent des fortes évolutions dans la région de l'Est Cameroun. Ces évolutions laissent des répercussions négatives et silencieuses sur l'environnement naturel. Notre étude postule que la cacaoculture et le « sillage sauvage » de bois, détruisent silencieusement l'environnement naturel dans la région de l'Est Cameroun. Ainsi, l'objectif de cette étude, est de montrer que la cacaoculture et le « sillage sauvage » de bois, sont des destructeurs silencieux de l'environnement naturel dans la région de l'Est Cameroun. A partir de l'analyse socio-historique, adossé au structuro-fonctionnalisme d'Alfred Radcliffe-Brown et à la lumière des sources orales et écrites, les résultats de notre étude montrent que les 1,5 des 3/4 des forêts de la région de l'Est sont décimés par la cacaoculture et le « sillage sauvage » de bois. Les auteurs de ces pratiques sont motivés d'une part, par la hausse du prix du kilogramme de cacao et du chômage ambiant des jeunes, et d'autre part, par la sollicitation élevée de bois au Cameroun, en Afrique et dans le monde. Dans cette étude, nous présentons en premier le cadre méthodologique, par la suite, les résultats de l'étude, et enfin, la discussion.

Mots clés : Tueurs silencieux, environnement naturel, cacaoculture, sillage sauvage, Est Cameroun

THE SILENT KILLERS OF THE NATURAL ENVIRONMENT IN EASTERN CAMEROON: ISSUES AND ANALYSIS OF COCOA FARMING AND "WILD WOOD LOGGING" PRACTICES

Abstract

In Cameroon, cocoa farming and logging play a significant role in foreign exchange earnings and serve as the primary source of direct income for rural populations. Cocoa, in particular, is the main component of a vast industry with profound

national and even global repercussions. While many people enjoy chocolate for its taste, cocoa's lower sugar content poses serious problems for the natural environment. Over the past decade, the cocoa sector and logging have undergone significant changes in the East Region of Cameroon. These changes have had negative and silent impacts on the natural environment. Our study posits that cocoa farming and logging are silently destroying the natural environment in the East Region of Cameroon. Thus, the objective of this study is to demonstrate that cocoa farming and logging are the silent destroyers of the natural environment in the East Region of Cameroon. Based on a socio-historical analysis, grounded in Alfred Radcliffe-Brown's structural-functionalism and informed by oral and written sources, our study reveals that 1.5 of three-quarters of the forests in the Eastern region are being decimated by cocoa farming and illegal logging. Those engaging in these practices are motivated, on the one hand, by the rising price of cocoa and widespread youth unemployment, and on the other hand, by the high demand for timber in Cameroon, Africa, and globally. This study first presents the methodological framework, followed by the study's findings, and finally, a discussion.

Keywords: Silent killers, natural environment, cocoa farming, illegal logging, Eastern Cameroon

Introduction

Le cacao, fruit appartenant à la famille des cultures de rente est l'une des espèces cultivées pour la production des graines destinées à la préparation du chocolat ou à l'extraction du beurre de cacao (J. BRAUDEAU, 1969, p.438). La culture du cacao a été initiée en Amérique il y a environ 2000 ans par les Mayas (Ibid). Les fèves étaient utilisées à la fois comme produit de consommation et comme moyen de l'échange d'où ses origines économiques. Dès la fin du XVIème siècle, le cacaoyer est cultivé dans la plupart des régions tropicales de l'Amérique Centrale et du Sud ainsi que dans les Antilles. Au milieu du XVIIème siècle, les plantations de cacaoyers dans le nouveau monde connaissent une croissance rapide (Trinidad, Jamaïque, Haïti) (Ibid). En 1754, il est introduit au Brésil précisément à Bahia. Les Espagnols, les hollandais et les portugais l'introduisent dans tous leurs territoires d'outre-mer, au Sud-Est asiatique, dans les îles de Fernando Pô (l'actuel Malabo) et Sao Tomé et Príncipe (J. BRAUDEAU, 1969 p.439). Un siècle après, le cacaoyer est introduit en Afrique. Pendant cette période, le cacao n'était pas encore dominant parmi les produits tropicaux tels que le coton et la canne à sucre. Cependant, quelques années après son entrée en Afrique, sa production va prendre de l'ampleur ; et les pays comme la côte d'ivoire, le Ghana, le Nigeria, le Cameroun, etc. figurent parmi les plus grands producteurs de cacao dans le monde.

En ce qui concerne le Cameroun, le cacaoyer est introduit à la fin du XIX^{ème} siècle avec la colonisation allemande et sa culture a été pérennisée par les français (F. ETOGA Eily, 1971, p.28.) Les plants sont importés de Sao Tomé ou de Fernando Poo (actuel Bioko en Guinée équatoriale). En 1948, la culture du cacao entre dans la province de l'Est (ancienne appellation) Cameroun par les départements de Haut-Nyong et de Lom et Kadey (ORSTOM, 1954, p.340).

Dans le souci d'assurer et de consolider le développement du pays, le gouvernement du Cameroun réunifié va encourager la culture du cacao à travers des mesures incitatives et promotionnelles telles que :

- l'octroi des subventions pour acquérir des intrants agricoles ;
- la création des caisses de stabilisation pour limiter les effets de la fluctuation des prix de cacao au niveau des marchés internationaux ;
- la création de l'Office National de Commercialisation des Produits de Base (ONCPB) ;
- la garantie du prix du kilogramme du cacao ;
- la prime honorifique aux meilleurs planteurs.

Par ces mesures, les cacaoculteurs de la province de l'Est, acquièrent une aisance matérielle et une dignité sociale (scolarisation des enfants, acquisition des biens mobiliers, véhicules...).

Dans le même sillage, le cacao régularise les rapports sociaux entre les générations d'individus. Il (le cacao) devient un élément d'héritage (C. SANTOIR, 1992, p.12). D'ailleurs, Georges Courade (1994, p.12.) et Alain Leplaideur (1985, p.16) qualifient respectivement le cacao de « marqueur de terre et d'épargne sur pied » pour les paysans du grand forestier.

Dans la région de l'Est, les plantations cacaoyères sont des patrimoines qui se transmettent de père en fils ou de génération en génération. C'est donc une culture qui est le socle du bien-être des populations de l'Est-Cameroun à côté des ressources naturelles comme le bois, l'or et la faune sauvage.

Cependant, dans les années 1990, la crise économique va entraîner le déclin du prix de cacao sur le marché mondial ; et les politiques d'ajustement internes adoptées par l'Etat du Cameroun au lendemain de ce choc économique ont eu d'énormes répercussions sur la politique agricole. En effet, de nombreuses plantations cacaoyères seront abandonnées, l'État va supprimer les subventions, l'entretien des voies de communications comme les routes rurales va disparaître et les populations rurales vont se retourner vers d'autres activités comme le braconnage faunique et floristique. Pendant que certains individus vont se livrer au braconnage de la faune sauvage, d'autres vont se tourner vers le « sillage sauvage » de bois.

Le « sillage sauvage » est l'exploitation illicite des essences par des acteurs non qualifiés. Le sillage effectué par ces derniers est de manière artisanal et se fait à l'aide des scies à moteur et nuitamment : d'où le qualificatif de « sauvage ». En d'autres termes, c'est l'exploitation forestière illégale, entretenue par des réseaux criminels organisés, qui détruisent silencieusement l'environnement naturel et l'économie des communautés rurales, qui sont complices. Ces dix dernières années (2015-2025), la pratique du « sillage sauvage » combine avec la cacaoculture à cause de l'augmentation du prix du kilogramme de cacao qui est passé de 1000 à 5000 voire 6000 Frs CFA dans la région de l'Est Cameroun. Encouragé par le discours à la jeunesse du Chef de l'État, le 10 février 2016 qui déclarait que : « la terre ne trompe pas »¹, les peuples de l'Est Cameroun vont en particulier se jeter dans la cacaoculture, en dévorant sous le manteau de l'agriculture, les hectares de forêts.

Notre étude postule que la cacaoculture et le « sillage sauvage » de bois détruisent silencieusement l'environnement naturel dans la région de l'Est Cameroun. Par conséquent, l'objectif de cette étude, est de montrer que la cacaoculture et le « sillage sauvage » de bois sont des destructeurs silencieux de l'environnement naturel dans la région de l'Est Cameroun. L'hypothèse qui s'invite à notre étude est la suivante : La flambée des prix du cacao et la forte demande de bois, catalysent la création des plantations cacaoyères et la pratique de « sillage sauvage » dans la région de l'Est Cameroun. Ainsi, pour atteindre l'objectif de notre étude, nous présentons en premier, le cadre méthodologique, par la suite, les résultats, et enfin, la discussion autour des enjeux des pratiques de la cacaoculture et du phénomène destructeur de « sillage sauvage » de bois dans la partie orientale du Cameroun.

1. Cadre méthodologique de l'étude

Notre étude repose sur l'analyse socio-historique et adossé au structuro-fonctionnalisme d'Alfred Radcliffe-Brown (qui nous permet d'analyser les institutions sociales et les besoins de la société), appuyée par les sources orales (enquête de terrain), écrites (ouvrages, articles, mémoires de recherche académique et rapports) et l'observation *in cognito*. Ces sources nous ont permis de faire la présentation de la zone de notre étude.

1.1. Présentation de la région de l'Est Cameroun

Deux principaux éléments caractérisent la région de l'Est Cameroun. Il s'agit des éléments naturels et humains.

¹ Paul Biya, discours à la jeunesse du 10 février 2016, in PRC [en ligne], <https://www.prc.cm>, consulté le 12 mars 2026.

1.1.1. Eléments naturels

La région de l'Est est limitrophe à l'est par la République centrafricaine, au sud par le Congo, au nord par la région de l'Adamaoua et à l'ouest par les régions du Centre et du Sud. Son chef-lieu est Bertoua. La quasi-totalité du territoire se trouve sur le plateau sud camerounais qui forme la moitié du sud-est du pays. L'altitude varie ainsi entre 500 et 1000 mètres au-dessus du niveau de la mer ; sauf pour les plaines inférieures de 200 à 500 mètres à l'extrême sud-est centrées sur les fleuves Kadey, Dja, Boumba, Nyong, Sangha et Ngoko. Le relief est fait en grande partie des collines monotones et des terrains plats. Le territoire est en grande partie couvert de forêt de type équatoriale. La région possède de vastes étendues de forêts, et les entreprises africaines et européennes, associées au « sillage sauvage », les exploitent fortement.

1.1.2. Eléments humains

La plupart des peuples de la région de l'Est qui forme le premier groupe humain, sont bantou. Le deuxième groupe est constitué de diverses tribus transfrontalières de l'Adamawa-Oubangui qui habite la partie nord de la région. Le troisième groupe est celui des pygmées Baka. Tous ces groupes parlent leurs propres langues distinctes, associées aux deux langues officielles que sont le Français et l'Anglais. Ils sont en majorité des agriculteurs. Les principales cultures sont le cacao, le café, le plantain, la banane, le maïs, l'arachide, le manioc, l'igname, etc. La forêt dense et la présence de la mouche tsé-tsé réduisent la pratique de l'élevage de bétail, notamment des porcs, des moutons, des chèvres, des canards et des poulets, ainsi que des chevaux et des ânes dans l'extrême nord-est.

Carte 1 : Carte de la région de l'Est Cameroun



Source : Ministère de l'Administration Territoriale (MINAT), 2020. Consulté le 13 mars 2026

1.2 Collecte des données

La collecte des données a été faite dans la zone de notre étude (région de l'Est Cameroun). Lesdites données sont de trois types : les sources orales, écrites et l'observation *in cognito*.

- les sources orales ont été récoltées auprès de nos informateurs, dans la zone de notre d'étude. En utilisant un échantillonnage raisonné, nos informateurs ont été triés sur la base de leurs activismes dans la pratique de la cacaoculture, du « sillage sauvage » de bois et de la loi, pendant la période allant de 2023 à 2025 (soit 3 ans). Six personnes ont été interviewées, notamment :

- deux chauffeurs de camions ;
- deux planteurs ;
- un magistrat et
- un exploitant forestier.

Tableau 1 : Liste des informateurs

Noms et prénoms	Âges	Profession	Date et lieux
ETSIAP Jean Bosko	42 ans	chauffeur	juin 2024 à Yokadouma
HAMAN	53 ans	exploitant de bois	octobre 2025 à Messok
KALLO Duclair	38 ans	chauffeur	juin 2024 à Yokadouma
MELEUH Justin	39 ans	planteur	octobre 2025 à Zoulabot
ZAMOTOM Zacharie	67 ans	planteur	novembre 2023 à Mbang
ZILA AKAMEYONG Arsène	39 ans	magistrat	septembre 2025 à Bertoua

Source : Tableau dressé à partir de l'enquête de terrain par F.P. MEPONGO FOU DA en 2025.

Les informations que nous avons reçues, ont été complétées par les sources écrites.

- Les sources écrites nous ont été d'une importance capitale. Il s'agit des ouvrages, des articles scientifiques, des rapports et des mémoires de recherches académiques. Ces documents ont apportés du soutien à notre analyse des phénomènes de la cacaoculture et de « sillage sauvage » de bois dans la région de l'Est Cameroun.

- l'observation *in cognito*

Il s'agit de notre observation directe. En effet, la région de l'Est Cameroun, zone de notre étude, est le lieu où nous avons grandi, fait des études primaire, une partie du secondaire, et où nous travaillons actuellement. Les phénomènes de la cacaoculture et du « sillage sauvage » de bois, sont ceux que nous observons et vivons au quotidien. Cette observation directe nous a permis de mener sereinement notre étude qui a abouti aux résultats qui suit.

2. Résultats de l'étude

2.1. Enjeux environnementaux

Les enjeux environnementaux vont de la déforestation à l'utilisation des engrais chimiques, en passant par le changement climatique.

2.1.1. Déforestation

La production de cacao contribue de manière significative à la déforestation et à la perte de la biodiversité qui en découle, dans l'un des poumons du bassin forestier du Congo. La région de l'Est, qui comprend des producteurs clés comme le département de Boumba-et-Ngoko, est témoin des réductions spectaculaires de la couverture forestière en raison de l'expansion exponentielle des plantations cacaoyères. Entre 2015 et 2025, les départements de Boumba-et-Ngoko, de Haut-Nyong et les arrondissements de Mbang dans le département de la Kadéy et Belabo dans le département de Lom et Djerem, ont vu leur couverture forestière diminuer de plus de 50 %, (K. M. SONGO, 2012, p.57). La volonté d'augmenter les rendements de cacao se fait au détriment des hectares de forêt vitaux, poussant la pratique de la cacaoculture à un point critique où, la durabilité n'est pas seulement idéale, mais essentielle. La déforestation sous le prisme de la cacaoculture se fait en toute quiétude et de manière silencieuse par les acteurs locaux et allogènes. Les quelques arbres qui échappent à l'abattage lors de la création des champs, sont coupés et sciés dans la plus grande clandestinité des autorités de l'administration forestière. Ce double système de déforestation est la cause de la sensibilité au changement climatique dans une région qui, jadis, était un paradis floristique.

2.1.2. Sensibilité au changement climatique

La vie des humains dépend de l'environnement naturel qui offre des conditions climatiques précises nécessaires à la croissance optimale des cultures et au renouvellement de l'oxygène par le phénomène de la photosynthèse. Ces conditions de l'existence humaine, exigent un équilibre entre les saisons sèches et pluvieuses. Mais, avec la déforestation excessive sous l'effet de la cacaoculture, l'on note un phénomène nouveau : il y a de plus en plus des précipitations abondantes, des températures chaudes et parfois de longue période de saison sèche. Ces périodes de sécheresse plus sévères, associées à des épisodes de précipitations intenses, menacent et perturbent l'équilibre environnemental.

La région de l'Est a une particularité qu'elle est divisée en deux zones : 3/4 de forêts (départements de Boumba-et-Ngoko, Haut-Nyong, les arrondissements de Mbang dans la Kadéy et Belabo dans le Lom et Djerem) et 1/4 de savane dans le reste des arrondissements de Lom et Djerem et Kadéy. Lorsque la déforestation prend de l'ampleur dans une localité, la savane s'invite et le climat change. Cette situation influence la production du cacao et poussent les acteurs de la cacaoculture de faire recours aux engrais chimiques pour booster la production.

2.1.3. Utilisation des engrais chimiques

L'utilisation intensive de produits agrochimiques par les acteurs de la cacaoculture, n'a pas seulement des conséquences dans l'augmentation de la production. Elle est responsable de la destruction de la biodiversité floristique et faunique. Les engrais chimiques affaiblissent et/ou détruisent les sols, empoisonne la faune aquatique et met la vie des consommateurs des produits agricoles en danger. Durant la saison 2024-2025, plusieurs familles ont été endeuillées dans les arrondissements de Dimako et de Bertoua 1^{er}, suite à la consommation du couscous de maïs dont les grains avant écrasage ont été contaminés par les produits agrochimiques toxiques. Ces produits augmentent certes la production, mais ils sont aussi des tueurs silencieux de l'environnement naturel et des humains.

2.2- Défis socio-économiques

L'attractivité, la main d'œuvre servile infantile et le salaire décent, sont entre autres les défis socio-économiques qui motivent la pratique de la cacaoculture et ses conséquences dans l'environnement naturel de la région de l'Est Cameroun.

2.2.1. Attractivité de la culture du cacao dans la région de l'Est Cameroun

L'exode rural pousse les jeunes en quête de l'emploi à quitter leurs villages vers des lieux où se trouvent des personnes réputées d'être de grands producteurs de cacao. Dans le département de Boumba-et-Ngoko, il existe des précédents historiques, où les cacaoculteurs recrutent des enfants en bas âge et des pygmées. Ces personnes recrutées habitent pour la plupart des cas, avec le « grand planteur ». Ce rapprochement crée des brassages, qui parfois, aboutissent à des mariages et aux mixités culturelles. Ainsi, les plantations cacaoyères dans la région de l'Est Cameroun sont des officines de brassages ethniques et culturels, qui donnent des statuts sociaux (dignitaire) aux propriétaires. Ce statut social d' « homme respecté », inspirent et poussent les jeunes gens à se tourner vers l'agriculture, notamment la cacaoculture ; et c'est l'environnement naturel qui paye le prix.

2.2.2. Travail des enfants

Le travail des enfants dans les plantations cacaoyères de la région de l'Est Cameroun, a pris de l'ampleur depuis que le prix du kilogramme a atteint la barre de cinq ou six mille francs CFA. Malgré les efforts déployés pour y mettre un terme, de nombreux enfants travaillent encore dans des conditions difficiles au lieu d'aller à l'école, en particulier ceux issus des populations trans-migrantes de la RCA en proie aux conflits sociopolitiques.

2.2.3. Salaire décent

De nombreux travailleurs des plantations cacaoyères dans la région de l'Est gagnent des salaires décents, ce qui leur permet de subvenir à leurs besoins essentiels et à ceux de leur famille. Ces revenus contribuent à la lutte contre la pauvreté et à l'amélioration de leur qualité de vie dans une région suffisamment enclavée. Ces salaires varient également en fonction des « patrons », du type d'encadrement pendant la saison de travail, et du contrat. Certains « patrons » payent moins leurs ouvriers avec des salaires de subsistance dans les plantations de cacao pour garantir la durabilité de l'industrie et le bien-être de ceux qui sont au cœur de la production. Les petits exploitants souffrent également d'un accès insuffisant à un revenu de subsistance, ce qui signifie que la pauvreté est élevée dans les zones rurales pour les personnes travaillant dans la production de fèves de cacao. Parfois, certains travailleurs mal payés, orientent leurs salaires dans l'activité du « sillage sauvage » de bois.

2.3 Phénomène destructeur de « sillage sauvage » de bois dans la partie orientale du Cameroun

Malgré les mesures prises par les pouvoirs publics au sujet du « sillage sauvage » de bois dans la région de l'Est, les activités se poursuivent avec une ampleur exponentielle. Cette activité mute de forme selon les couloirs des réseaux sociaux et des considérations coutumières de l'arbre.

2.3.1. Couloirs du « sillage sauvage » de bois dans la région de l'Est Cameroun

Les types d'acteurs et le blanchiment d'argent sont les deux aspects qui meublent les couloirs du « sillage sauvage » de bois dans la région de l'Est Cameroun.

2.3.1.1. Acteurs à col blanc

Si le « sillage sauvage » et nocturne de bois est non autorisé au Cameroun, la pratique avec la complicité des populations locales se fait silencieusement. La lutte contre l'exploitation illicite de bois n'empêche pas de nombreux acteurs de ce type de sillage et leurs camions chargés de bois non marqué de passer les postes de contrôle des forces de l'ordre, des douanes et des agents du ministère des forêts. Et pour cause : chaque contrôleur a ses partenaires dans le circuit. Ils sont prévenus et laissent faire, nous affirme Etsiap Jean Bosko², un chauffeur de camions grumiers.

Depuis 2010, il parcourt chaque semaine des centaines de kilomètres pour des livraisons de bois scié dans les régions de l'Adamaoua, du Centre, du Littoral, du Nord, de l'Extrême-Nord, et au Tchad. Etsiap est surtout un habitué du transport de

² ETSIAP Jean Bosko, 42 ans, chauffeur, Yokadouma, juin 2024.

bois scié illégalement, appelé localement « bois *lokas-mille*³ ». Les chargements sont constitués d'un mélange de bois sciés avec autorisation et ceux coupés et sciés sans autorisation. Des arbres sont abattus sans respect du diamètre des troncs (qui indique le degré de croissance de l'arbre) ni des essences interdites de coupe ou d'exportation.

D'après notre interlocuteur, les commanditaires sont le plus souvent des personnalités influentes. Ce sont des hommes d'affaires, des cadres de l'armée, de la haute administration ou des députés ou sénateurs, qui paient ou profitent de leur autorité pour échapper aux contrôles. Il nous a d'ailleurs indiqué que le bois qui était chargé dans son camion le jour de notre entretien, était pour un colonel. Pendant que nous étions en train d'échanger, ledit colonel a fait un appel vidéo depuis son bureau pour lui dire ce qui suit : « Voici mon contact, si tu as n'importe quel problème, fait moi signe et je vais débloquent la situation »⁴. Après leur conversation, notre informateur nous a fait savoir en plus que le commanditaire gère tout, (argent de route, carburant, filme les immatriculations et les envoie par WhatsApp, aux postes de contrôle, etc. Kallo Duclair, un autre informateur nous affirme que la majorité de leurs livraisons se font auprès des scieries autorisées, qui les blanchissent pour l'exportation via les ports de Douala et Kribi⁵. Dans la même veine, Meleuh Justin, planteur à Zoulabot (arrondissement de Lomié) nous informe qu'un « député a acheté des scies à moteurs et remettre à une équipes de scieurs qui abattent et scient nuitamment le bois dans le village. Les villageois se plaignent des bruits des scies qui les empêchent de dormir en toute quiétude »⁶. La liste des acteurs braconniers à col blanc comme ceux nommés ci-dessus est longue. D'ailleurs, le Centre pour l'Environnement et le Développement (CED) et l'*Environmental Investigation Agency* (EIA) notaient également, dans leur rapport de 2020, qu'« un groupe de sociétés vietnamiennes opérant au Cameroun est au cœur de l'essor du commerce illégal du bois entre le Cameroun et le Vietnam⁷ », avec la complicité d'acteurs locaux.

Pour échapper aux contrôles, les acteurs s'adaptent, changent de méthodes et d'emplacements. Ils résident tantôt en ville et parfois, ils viennent se mélanger à l'intérieur des localités avec les populations locales, pour se rapprocher de la ressource. Ils travaillent habituellement avec des partenaires locaux qui, dans leur mode opératoire, les accordent quelques privilèges comme les postes de responsabilités (Chef chantier ou chef scieur), argent, véhicule, etc.

³ *Lokassmille* est la machine qui fend ou découpe le bois dans les dimensions des commandes des clients. Le nom a été donné à la machine à cause du prix (1000 frs CFA) de transport à la tête, d'une pièce sciée.

⁴ Ibid.

⁵ KALLO Duclair., 38 ans, chauffeur, Yokadouma, juin 2024.

⁶ MELEUH Justin, 39 ans, planteur, Zoulabot, octobre 2025.

⁷ Rapport du Centre pour l'Environnement et le Développement (CED) et de Environment Investigation Agency (EIA), « bois volé, temps souillés », 10 novembre 2020. [En ligne], <https://static.us.eia.org>. Consulté le 13 mars 2026.

Photo 1 : Une benne transportant le bois du « sillage sauvage » à Yokadouma (Est Cameroun)



Source : Clichet F. Pierre MEPONGO FOU DA, décembre 2024.

2.3.1.2. Blanchiment à différentes échelles

Sur le terrain, les témoignages confirment que, pour mener à bien leurs activités, plusieurs sociétés titulaires de ventes de coupe travaillent avec des trafiquants illégaux. Haman⁸, exploitant installé dans l'arrondissement Messok (département de Haut-Nyong), est l'un de ceux-là qui est à la tête d'une kyrielle d'entrepreneurs qui opèrent tous dans la clandestinité. Leur principale activité est le blanchiment du trafic de bois scié. Les différents types de bois sciés (plantes, lattes, chevrons...) illégalement transitent via des sociétés qui ont pignon sur rue et établissent des documents certifiant la provenance du bois, avec ou sans la complicité de l'administration. Une fois sur la place portuaire, à Douala ou à Kribi, le chargement est acheminé vers le marché international. La seule personne qui n'est pas au courant, c'est l'Etat, parce qu'il pense que ça sort de sa zone de vente de coupe, rigole Haman, rencontré en novembre 2025. Selon lui, le blanchiment se fait à tous les niveaux : des villageois aux exportateurs en passant par les sociétés d'exploitation forestière, les scieries, les fonctionnaires, etc. Il le témoigne concrètement en ces termes :

Vous trouvez une entreprise qui a au moins deux, trois, quatre ou cinq ventes de coupe dans différents villages, différents départements et arrondissements. Cette entreprise ne peut pas être au même moment à l'Est et au Sud. Elle a donc plusieurs relais sur le terrain. Et, la plupart de ces relais sont « sans-papiers ». Ils assurent la prospection, l'abattage, le tronçonnage et le sillage. Avec ses relais, il identifie les essences pour satisfaire aux exigences des clients et les coupent. Le tout sans respecter la zone délimitée dans le cahier des charges, ni les règles d'exploitation, dont ils ignorent tout⁹.

Ces propos d'Haman sont confirmés par Balolo Maurice qui dit : « Quand on vient faire une délimitation, il n'y a personne qui peut arriver et dire : "voilà la limite, ici".

⁸ HAMAN, 53 ans, exploitant de bois, Messok, octobre 2025.

⁹ Ibid.

L'exploitant est un homme de gain. Il cherche le gain. Comment, voyant cinq pieds de bois, les laisserait-il parce que l'Etat lui a donné la limite ? »¹⁰.

Ces pratiques et infractions ne sont pas ignorées de la majorité des populations locales et des autorités qui sont-elles mêmes engluées dans l'activité. Ce silence complice, combiné aux actions et actes des auteurs de la criminalité floristique, détruisent silencieusement l'environnement naturel dans la région de l'Est Cameroun.

2.3.2. *Appréhension de l'arbre en zone rurale*

Le silence complice des populations locales de la région de l'Est Cameroun est souvent justifié par la conception qu'elles ont de l'arbre.

2.3.2.1. *L'arbre n'appartient à personne*

Dans l'arrondissement de Mbang, de nombreux habitants et autorités traditionnelles avouent avoir vendu diverses essences à des particuliers qui font dans le « sillage sauvage » de bois. « Lorsque tu sais que tu as ton bois, tu pars vers eux », affirme Zamotom Zacharie¹¹. D'après ce monsieur, les particuliers achètent constamment du bois aux habitants. Le prix d'un arbre varie entre 120.000 et 250.000 francs CFA selon la grosseur et la taille de l'arbre. Pourtant, la loi interdit non seulement l'exploitation au-delà des limites, mais aussi les achats aux riverains. L'« arbre n'appartient pas aux paysans, même si cet arbre est sur votre terre coutumière. Ça veut dire que les populations qui vendent des arbres sont dans l'illégalité », souligne Akameyon Zila Arsène¹², magistrat en service à la cour d'appel de Bertoua.

Pour les populations rurales, l'arbre appartient au propriétaire d'un champ ou d'un terrain. Elles tiennent cet argument de leurs ancêtres et de la Bible qui établit le droit de l'homme à faire usage de la création, de dominer la terre et de consommer les plantes et les fruits (L. SEGOND, 1910, p.3.). Pour elles, l'arbre les appartient et non à l'État. Elles doivent en faire usage, comme elles veulent et entendent. Cette difficile cohabitation de considérations de l'arbre, met entre parenthèse l'environnement naturel qui se retrouve d'une part en péril, et d'autre part, une source de conflit entre ses utilisateurs.

2.3.2.2. *Conflits liés au « sillage sauvage » de bois*

En 2023, quatre entreprises sont sanctionnées par le ministre des forêts et de la faune. Parmi celles-ci, on note la Société Commerciale Industrielle et Forestière (SCIF) d'Huguette Forestière, la Société des Bois Africains du Cameroun (SBAC) et l'Agence

¹⁰ BALOLO Maurice, 63 ans, ancien député de la Nation, Bertoua, décembre 2024.

¹¹ ZAMOTOM Zacharie, 67 ans, planteur, Mbang, novembre 2023.

¹² ZILA AKAMEYONG Arsène, 39 ans, magistrat, Bertoua, septembre 2025.

Forestière Camerounaise (AFC). D'après un rapport de l'Organisation Non Gouvernementale (ONG) World Wide Fund for Nature (WWF) paru en 2019, Huguette Forestière, la SBAC et l'AFC ont signé des partenariats avec des compagnies asiatiques pour l'exploitation de leurs ventes de coupe. Le geste du ministre s'inscrivait ainsi dans l'engagement et la détermination inébranlables du gouvernement à poursuivre la lutte contre toutes formes d'exploitation illégale des ressources forestières et fauniques sur l'ensemble du territoire national. Car, cette réaction intervenait au lendemain de la mort d'un agent forestier, tué lors d'une altercation avec une bande d'exploitants illégaux de bois munis d'armes blanches et de fusils de chasse¹³. Un an plus tôt, dans une lettre adressée aux délégués des dix régions du pays, le ministre dénonçait des complicités entre des responsables de son administration et les trafiquants. Il rappelait à cet effet que, ce phénomène contribue non seulement à la perte des ressources forestières et fauniques, mais constitue aussi un manque à gagner important pour les caisses de l'Etat (Ibid).

3. Discussion

Les résultats de notre enquête montrent que, contrairement aux résultats des études de P. NTIENJOM ATIDJI (2022) et de L. GENTILS (2023) qui montrent respectivement que la cacaoculture est une activité qui booste l'économie d'un pays et propulse le développement local, ces positions sont à nuancer. En effet, la cacaoculture est une agriculture qui semble esclavager ses adeptes, décime les forêts, épuise les travailleurs et entretient les conflits fonciers. Les bénéfices issus du travail du cacao sont moins perceptibles dans la société. La preuve en est que, la plupart des peuples de la région de l'Est Cameroun ont pour principale revenue financière, le cacao. Mais, le degré de paupérisation de ces derniers va grandissant. Lorsque le prix du kilogramme de cacao n'est pas bon comme celui de la saison 2025-2026, c'est la pratique du « sillage sauvage » de bois qui prend le relais. Au regard des dégâts de la cacaoculture sur l'environnement naturel, ne serait-il pas nécessaire de songer à l'agroforesterie qui limiterait les impacts de la cacaoculture sur l'environnement naturel ? Car, la région de l'Est qui jadis était considérée comme l'une des réserves forestière du Cameroun est en train de perdre considérablement ses forêts, comparativement aux régions du Sud et du Sud-Ouest qui connaissent les mêmes pratiques de la cacaoculture et de « sillage sauvage » de bois. Les chefferies traditionnelles, instances de régulation des structures sociales et des réseaux locaux de gestion de l'environnement naturel, sont elles-mêmes engluées dans la criminalité florissante et servent parfois de facilitateurs dans les réseaux de trafics illégaux de bois. Les acteurs changent de lieux de crime selon la présence de la ressource dans un système d'entonnoir où c'est la bouche de l'entonnoir qui fait passer le liquide dans la bouteille. Le constat est donc clair : au lieu de développer localement les régions, la

¹³ Communiqué du ministre des forêts et de la faune, du 16 juin 2023. [En ligne], <http://www.stopblablacam.com>

cacaoculture et le « sillage sauvage » de bois, mettent plutôt la vie des humains en danger à cause de l'usage des produits agrochimiques, du changement climatique dont-ils sont des responsables, et des problèmes fonciers. Le trafic de bois par le biais du « sillage sauvage », est ainsi comme une drogue : à tout moment, les tueurs silencieux de l'environnement naturel, veulent toujours en consommer.

Conclusion

Notre étude portait sur la cacaoculture et le « sillage sauvage » de bois et leurs enjeux dans la région de l'Est Cameroun. La finalité était de démontrer à partir du structuro fonctionnalisme d'Alfred Radcliffe-Brown que les acteurs (tueurs de l'environnement naturel) de la cacaoculture et du « sillage sauvage » de bois contribuent significativement et de manière silencieuse à la destruction de l'environnement naturel dans la région de l'Est Cameroun. Les résultats de notre étude montrent que la cacaoculture et surtout le « sillage sauvage » de bois sont des pratiques dont les acteurs se recrutent dans le milieu rural qu'urbain. Ils sont planteurs, fonctionnaires, hommes d'affaires...qui tissent la toile des réseaux des tueurs silencieux de l'environnement naturel. Ainsi pour forger un avenir durable en amenuisant la cacaoculture et en mettant un terme au phénomène de « sillage sauvage » de bois, nous formulons plusieurs recommandations pour la région de l'Est Cameroun. A l'endroit du ministère des forêts et de la faune et du Gouvernement camerounais :

- mettre un terme à la pratique des ventes de coupe délocalisées, creuset de l'illégalité;
- lancer un audit des ventes de coupe afin d'identifier celles qui rentrent dans la catégorie des ventes de coupe délocalisées et, les annuler ;
- uniformiser le cadre légal et réglementaire, notamment les articles 73 et 110 du décret n° 95/531/PM du 23 août 1995 ;
- assurer la diffusion des avis publics dans les radios communautaires et les chefferies villageoises pour que les communautés s'imprègnent de la nécessité de protéger l'environnement naturel;
- associer les communautés locales à l'identification des zones pouvant faire l'objet d'exploitation forestière et leur informer de l'exercice de leur droit de préemption sur lesdites forêts.

A l'endroit de l'élite politique, religieuse et économique :

- dénoncer systématiquement les exploitants véreux ;
- initier des actions de plaidoyer pour faire annuler les pratiques forestières illégales ;
- accompagner les communautés forestières pour leur assurer un meilleur contrôle sur les ressources forestières et la jouissance des droits à elles reconnues par la législation forestière.

A l'endroit des communautés villageoises :

- se rapprocher des acteurs disposant les moyens de persuasions afin de renforcer leur capacité, leurs droits et les procédures qui se rapportent à la gestion de leur forêt;
- dénoncer systématiquement les pratiques suspectes ;
- revendiquer et user des recours pour assurer la jouissance des bénéfices issus de l'exploitation forestière lorsqu'elles en sont riveraines.

Références bibliographiques

BRAUDEAU Jean, 1969, « le cacaoyer », in Pierre Vernetier, *les cahiers d'Outre-Mer*, p.438-439.

COURADE Georges, 1994, « Du passé recomposé au futur improbable : les observatoires ruraux d'Ocisca comme mode opératoire d'une recherche impliquée », in *Les cahiers d'OCISCA*, MINREST-ORSTOM, Yaoundé, n°2, 31 p.

ETOGA Eily Florent, 1971, *Sur les chemins du développement : essai d'histoire des faits économiques du Cameroun*, CEPMAE, Yaoundé, 521 p.

GENTILS Louise, 2023, «Caractérisation d'un « cacao d'agroforêt » originaire d'Afrique centrale », mémoire de fin d'étude d'ingénieur en agro-développement international, AgroParisTech, centre de Montpellier, 112 p.

LEPLAIDEUR Alain, 1985, *Les systèmes agricoles en zone forestière, les paysans du Centre et du Sud Cameroun*, IRAT, Yaoundé, Cameroun, 629 p.

LOUIS Segond, *La Bible*, 1910, Alliance Biblique Universel (ABU), Genève, 1300 p.

NTIENJOM ATIDJI Patricia, 2022, « La cacaoculture et son impact dans le développement socio-économique des populations de l'arrondissement de NTUI au Cameroun », mémoire de Master en Géographie, Université de Yaoundé I, 132 p.

ORSTOM, 1954, « Le cacao au Cameroun sous tutelle », in *Encyclopédie mensuelle d'Outre-Mer*, col. IV, Fasc 52, décembre 1954, p.340-344.

Rapport Office National du Cacao et du Café (ONCC), 2025, « Statistiques Cacao », Yaoundé, 28 p. Disponible sur : <https://oncc.cm/cocoa-statistics>.

Rapport du Centre pour l'Environnement et le Développement (CED) et de Environment Investigation Agency (EIA), 2020, « bois volé, temps souillés », 10 novembre 2020, 27 p. [En ligne], <https://static.us.eia.org>. Consulté le 13 mars 2026.

SANTOIR Christian, 1992, *Sous l'empire du cacao : étude diachronique de deux terroirs camerounais*, Éditions ORSTOM, IFRSDC, Paris, 292 p.

SONGO Marcel Kovié, 2012, « déforestation et dégradation de l'environnement au Sud Cameroun (1960-2010) », mémoire de Master en histoire, Université de Yaoundé I, 180 p.